

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1114

présenté par

Mme Youssouffa, M. Castellani, Mme Descamps et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 9

I. – Compléter l’alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ces professionnels ne peuvent exercer à Mayotte. »

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces amendements tendent à ne pas permettre aux médecins étrangers d’exercer à Mayotte.